Image not found or type unknown

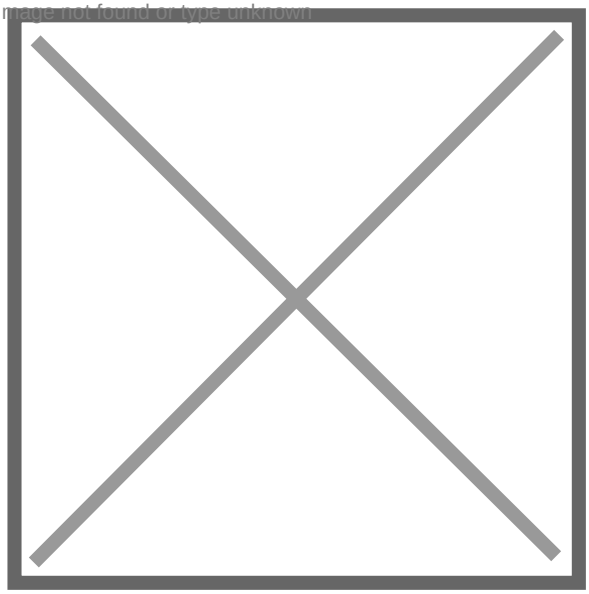

Demande de carte résident

Par **ssoufiane**, le **03/02/2020** à **11:40**

Bonjour;

Arrivé en France en 2010 pour poursuivre mes études universitaires, malheureusement je ne pouvais pas assumer les frais de mes études j'ai donc travaillé pour pouvoir survivre.

Ensuite, j'ai rencontré une française en 2015 et on s'est pacsé en 2016. La préfecture m'a délivré un titre de séjour VPF. Malheureusement, les circonstances de la vie nous ont séparés et on a rompu le PACS en 2018.

J'avais repris mes études en 2015, actuellement en master2 avec un status étudiant sur mon titre de séjour après avoir fait une demande de carte résidant en 2019 !

Après avoir constitué un dossier pour prétendre une carte résident (+ 5 ans de vie en France, situation financière stable+ diplômes supérieures...) la préfecture m'a délivré un titre de séjour étudiant alors que j'ai fait une demande de carte résident.

En vous remerciant par avance.

Par **amajuris**, le **03/02/2020** à **13:31**

bonjour,

vous êtes étudiant donc normal que la préfecture vous délivre un titre de séjour étudiant.

pour obtenir une carte de résident (10 ans), vous devez remplir certaines conditions, voir ce lien:

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2208

salutations

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés